

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

SEVRAGE RÉSIDENTIEL MAIS DANS L'OBLIGATION D'ARRÊTER POUR RAISON FINANCIÈRE

Par Profil supprimé Postée le 24/10/2018 23:44

bonjour,
je suis en sevrage résidentiel depuis le 4 octobre 2018 en clinique à Crosne, mais financièrement je ne peux pas rester donc j'ai demandé à quitter la clinique le 31 octobre pour continuer mon sevrage à domicile tout en étant suivi par mon psy et mon médecin traitant, je serai en arrêt maladie, y a t il d'autre solution de continuer le sevrage tout en restant à domicile, actuellement, je ne prend que 10 mg de Vallium le soir.

avez vous une autre solution à m'apporter ou l'aide de mon psy et mon médecin traitant est suffisant?

merci pour votre retour et vos conseils

mds3466

Mise en ligne le 26/10/2018

Bonjour,

Après avoir passé un mois en clinique, nous pouvons dire que vous serez, à votre retour à domicile, en phase de consolidation, période pour laquelle il est effectivement très recommandé de continuer à être accompagné. Ce peut être par les professionnels que vous mentionnez, que vous connaissez et qui vous connaissent mais dont nous ne savons pas s'ils sont sensibilisés aux problématiques addictives, mais aussi par des professionnels plus spécialisés dans le cadre de consultations ambulatoires en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Nous avons repéré trois consultations à proximité de votre lieu de résidence, nous vous en joignons les coordonnées ci-dessous pour que vous puissiez, si vous le souhaitez, les contacter. Les prises en charge en CSAPA sont non payantes, individuelles et confidentielles.

Que vous estimiez ou non nécessaire de mettre en place ce type d'accompagnement, sachez que notre service d'écoute vous est ouvert dans les moments particuliers où vous pourriez en avoir besoin pour des temps d'échange ponctuels. Nous n'assurons pas de suivi mais s'il peut vous être utile, à certains moments, d'avoir un interlocuteur pour un conseil ou un soutien, n'hésitez surtout pas à nous contacter. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Nous vous souhaitons bonne continuation dans votre démarche et dans vos efforts.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE- CSAPA D'EVRY

25, desserte de la Butte Creuse
91004 EVRY

Tél : 01 69 87 72 02

Site web : www.addictions-france.org

Secrétariat : Lundi : 14h-19h - Mardi et Vendredi : 9h-17h - Mercredi 9h-12h et Jeudi 9h -19h

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous du lundi au vendredi - groupe de parole entourage (ouvert à tous) : 1 fois par mois

Voir la fiche détaillée